



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°120
mars-avril 2015

CHIENS ET NUISANCES SONORES

La gendarmerie est de plus en plus sollicitée dans le cadre de nuisances sonores dues à des aboiements de chiens. Ceci entraîne une dégradation des relations de voisinage dans les villages. Un durcissement de la répression contre les propriétaires de chiens indécents est désormais prévu comme suit :

Sur une période de 10 jours, si un propriétaire de chien est verbalisé par procès verbal électronique, **trois fois pour nuisance sonore** (infraction de première classe), la quatrième fois, le procureur autorise les gendarmes à ouvrir une enquête judiciaire pour **nuisances sonores, qualifiées de délit**. Cette nouvelle qualification permettra de **saisir le chien fautif** et de le **remiser dans un chenil** sous réquisition du parquet. Le propriétaire du chien sera ensuite convoqué devant le **tribunal correctionnel** de Narbonne.

Débroussaillage

Début juin, seront effectués des travaux de débroussaillage sur les parties urbaines (jusqu'aux dernières habitations) des voies suivantes : ancien chemin d'Aigues-Vives, chemin de la Touleyre, chemin de Fontfresque, ancien chemin d'Agel

Le débroussaillage portera sur une bande de 5 mètres de large de chaque côté de la chaussée sur le terrain communal ou privé avec l'accord des propriétaires.

Un dépliant sur les obligations et les conseils concernant le débroussaillage est disponible à la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES:

Recrutement d'une ATSEM. Le bureau municipal a validé la candidature de Marjorie DEJEAN qui occupait déjà le poste, moyennant un contrat d'avenir, à la satisfaction des enseignants, des élus et de la directrice générale des services. Elle avait été admise au concours d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale. Elle a été nommée stagiaire au 1^{er} mai 2015 par arrêté du maire.

Autre réussite : Florent VOLLE qui occupe les fonctions de responsable des Services techniques a réussi le concours d'agent de maîtrise organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES résultats à Bize-Minervois

22 mars 2015 - 1^{er} tour

Inscrits : 897 - Votants : 543 (60,5%)

Exprimés : 512 (57,1%) - Blancs ou nuls : 31 (5,7%)

Abstentions : 39,5%

	Voix	%	% sur le canton
M. Lapalu - M ^{me} Godefroid (PS)	236	46,1	40,4
M. Authier - M ^{me} Héraud (FN)	135	26,2	33,8
M ^{me} Schivardi - M.Bastié (DVG)	94	18,4	20,5
M ^{me} Barral - M.Carlesso (FG-Verts)	47	9,2	10,4

29 mars 2015 - 2^e tour

Inscrits : 897 - Votants : 565 (63%)

Exprimés : 513 (57,2%) - Blancs ou nuls : 52 (9,2%) -

Abstentions : 37%

	Voix	%	% sur le canton
M. Lapalu - M ^{me} Godefroid (PS)	346	67,4	59,5
M. Authier - M ^{me} Héraud (FN)	167	32,6	40,5

Recrutement d'un médecin pour la Maison de santé de Bize

La commune et les médecins en place, recherchent un médecin généraliste qui souhaiterait s'installer à Bize. Contact : mairie 04 68 46 10 29
Maison de santé : 04 68 46 10 55

Rentrée scolaire 2015-2016

Les inscriptions pour les enfants nés avant le 31-12-2012 sont ouvertes.

Vous devez vous présenter à la mairie **avant le 15 juin** avec les documents suivants : livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile.

Les enfants nés jusqu'au 31-08-2013, seront inscrits sur la liste d'attente et admis en fonction des places et de leur date de naissance.

OPÉRATION BRIOCHES

La vente de brioches au profit de l'Association Familiale Départementale pour l'Aide aux Personnes Handicapées Mentales (AFDAIM) organisée par le CCAS de Bize, a permis de récolter 811 euros. Merci aux acheteurs et aux bénévoles pour ce beau geste de solidarité.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2015, PRINCIPALES DÉCISIONS :

Approbation du plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles :

L'utilisation de produits pesticides (phytosanitaires et désherbants) est un des principaux facteurs de pollution des eaux superficielles et souterraines. La prévention de cette pollution est devenue un enjeu national déclaré du Grenelle II de l'Environnement avec comme objectif zéro pesticide. La loi interdira totalement l'emploi de ces produits sur le domaine public à partir de 2020.

Dans cette perspective, le Grand Narbonne a mandaté un bureau d'études spécialisé pour élaborer des plans communaux d'amélioration des pratiques d'entretien de leurs domaines pour les communes intéressées. Le coût de l'étude et la formation des agents communaux sont pris en charge par le Grand Narbonne.

Ce plan a été présenté à la population lors d'une réunion publique à la salle des fêtes le mardi 28 avril à 18 heures.

L'abandon de l'utilisation courante de désherbants et le passage à un entretien essentiellement manuel, même aidé par de nouveaux types de matériels, impliquera une augmentation très importante de la charge de travail des équipes municipales d'entretien. Aussi à Bize, comme ailleurs, il faudra qu'un changement de mentalité admette que l'objectif zéro pesticide (nuisible pour la santé) n'est pas compatible avec zéro herbe. Il faudra donc se faire à l'idée d'admettre la présence de quelques herbes (non polluantes) dans les espaces communaux.

Création d'un poste de fonctionnaire territorial : La personne effectuera sur ce poste 31 heures par semaine et aura deux attributions: d'une part à certaines heures et certains jours, assistance à un professeur en charge d'une section d'école maternelle, d'autre part, entretien de locaux. Niveau de recrutement: titulaire du concours de la fonction publique territoriale des ATSEM.

Demande de subvention à l'état pour l'installation d'un équipement de vidéo protection : Le projet envisagé, d'un montant de 39000

euros, consisterait en la mise en place de cinq caméras: une sur la baignade-Promenade, deux au parking des écoles et deux aux terrains de tennis (*ce dernier site est fréquemment victime d'actes de vandalisme*). Les caméras seraient reliées à un système de supervision et d'enregistrement, sans surveillance permanente, accessible seulement à des personnes habilitées, installé à la mairie, dans un local sécurisé.

L'équipement serait évolutif et permettrait à l'avenir éventuellement d'ajouter d'autres caméras. La consultation se ferait uniquement pour résoudre des délits. Les images seraient automatiquement supprimées tous les sept jours.

SÉANCE DU 8 AVRIL 2015, PRINCIPALES DÉCISIONS :

Approbation de l'exécution du budget principal 2014 de la commune (le compte administratif) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total des dépenses: 1154700€ (980600€ en 2013)

● Charges à caractère général et de gestion courante: 489200€ (492300€ en 2013), dont :

-Contributions aux organismes intercommunaux: 142900€

-Contribution au Service départemental d'incendie et de secours: 23600€

-Subventions aux associations: 22900€

● Charges de personnel: 453300€ (425100€ en 2013, augmentation liée aux remplacement du personnel en maladie)

● Charges financières (intérêts des emprunts): 44500€ (50500€ en 2013)

Total des recettes: 1295300€ (1082900€ en 2013), dont :

-Impôts et taxes: 701700€ (666600€ en 2013, augmentation des recettes liée à l'évolution positive des bases, les taux n'ayant pas augmenté)

-Dotations de l'État: 292900€ (302400€ en 2013)

-Participation de l'État aux frais de personnel en contrats aidés: 40400€ (30000€ en 2013)

-Camping municipal: 11700€ (13200€ en 2013)

-Excédent cumulé de 2013: 265900€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses réelles: 1023900€ dont :

● Construction de la maison de santé: 491500€ (241408€ en 2013)

● Aménagement de la place Raymond Pelofi: 129300€ (12800€ en 2013)

● Achat et travaux de l'ancienne épicerie rue de la Forge: 90900€

● Remboursement du capital des emprunts: 66800€

● Aménagement de la zone des Fournies: 61000€ (20800€ en 2013)

● Aménagement de l'entrée du village, zone de la Gare: 55000€ (solde)

● Études et recherches en vue d'un futur forage d'eau carbo-gazeuse dans la zone de Boussecos: 31200€

● Enfouissement et extension du réseau électrique à Cabezac et dans le village: 15200€

● Achat d'un aspirateur de rue "le Glouton": 12500€

COMMERCE ET ARTISANAT

Le maire et le Conseil municipal souhaitent la bienvenue à :

La Paille et la Poutre Travaux du bâtiment
12 route d'Agel - 06 63 38 41 54

Créainnov Travaux du bâtiment
3 chemin de Fontfresque - 06 87 31 76 10

Le Campagn'Art Point de vente de produits locaux
et d'artisanat d'art - 12 rue de la Forge
campagnart.asso@gmail.com - www.lecampagnart.fr

De la Cendre à la Couleur - Coralie Agius
Atelier de poterie - 12 rue de la Forge - 04 68 42 27 73

Le Paradis du Chien Promenades et gardes de chiens
rue de la Tindelle - 06 01 43 04 71

Total des recettes réelles : 969 700 € :

La section d'investissement est équilibrée par les restes à réaliser en subventions en attente de perception et une affectation d'une partie de l'excédent global.

Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 :

Le maire expose que le résultat est positif de 406 586 € et propose d'affecter 45 631 € à la section d'investissement qui a un besoin de financement, le reste étant reporté en fonctionnement.

Vote des taux communaux d'imposition des taxes locales pour 2015 :

Les taux communaux appliqués les années précédentes ne sont pas modifiés. Seules les bases fiscales subissent la hausse annuelle décidée par l'État qui est prévue à hauteur de 0,9% pour 2015.

TAUX	BIZE	Moyenne des communes de l'Aude en 2014
Taxe d'habitation	23,32%	27,06%
Taxe foncier bâti	35,41%	33,43%
Taxe foncier non bâti	90,61%	108,10%

NOTA: pour effectuer des comparaisons valables avec les taxes locales acquittées par les habitants d'autres communes, il convient de tenir compte, en outre, de la somme des taux des taxes perçues au profit d'organismes intercommunaux qui peut être très différente d'une commune à l'autre.

Vote du budget prévisionnel 2015 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit entre dépenses et recettes :

Total des dépenses prévues : 1 485 000 €, dont :

- Charges à caractère général et de gestion courante : 542 000 € :
- Charges de personnel : 430 000 €
- Charges exceptionnelles : 274 000 € (*excédent provisionné non affecté*)
- Remboursement des intérêts des emprunts : 52 600 €

Recettes prévues : 1 485 000 €, dont :

- Impôts et taxes : 724 800 €
- Dotation de l'État : 289 300 €
- Produits des locations : 35 500 €
- Participation de l'État aux charges de personnel en contrats aidés : 32 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre comme suit entre dépenses et recettes :

Total des dépenses : 694 000 €, dont :

- Réserve pour dépenses d'investissement imprévues : 140 000 € (*excédent provisionné*)
- Remboursement du capital des emprunts : 87 500 €
- Installation de caméras vidéo-surveillance et réfection de toiture (*annexe mairie, Recantou*) : 55 000 €
- Achat de matériel pour les services techniques (*un petit camion polybenne et une gros aspirateur de feuilles*) : 51 000 €
- Mise en conformité de la mairie pour l'accès

aux personnes handicapées : 36 000 €

- Remplacement de la sonorisation du village : 28 000 €
- Renforcement et enfouissement des réseaux électriques dans le village : 24 500 €
- Installation de grilles de protection et d'un portail dans la cour des écoles : 10 800 €

Recettes prévues : 694 000 €, dont :

- Subventions : 135 400 €, auxquels s'ajoutent 90 200 € de subventions obtenues les années précédentes, encore non encaissées
- Vente de terrains : 145 000 €
- Remboursement de TVA : 89 000 €
- Taxes d'aménagement : 12 000 €

Vote de subvention aux associations :

Une subvention a été accordée à 25 associations en fonction des bilans de leurs activités et de l'intérêt de leurs actions programmées pour l'année 2015. Soit au total : 18 400 € [*cette somme est moins importante qu'en 2014 (22 900 €) car le Freestyle n'aura pas lieu cette année*].

Vote du budget annexe prévisionnel de la zone artisanale de la gare :

Selon les règles de comptabilité publique, l'aménagement de la zone artisanale de la Gare entre dans le cadre d'un "budget annexe" spécifique. Ce budget prévisionnel 2015 prévoit un investissement de 499 500 € y compris l'achat du terrain, déjà réalisé.

À terme les investissements engagés dans cette opération devraient être remboursés par la vente des terrains, en outre dans l'avenir, la commune bénéficiera de taxes sur le foncier bâti.

Fixation du prix de vente des terrains de la future zone artisanale de la gare :

Le prix de vente des terrains viabilisés est fixé à 50 € le m² pour les grands terrains (plus de 999 m²) et 55 € le m² pour les terrains plus petits. Le prix de ces terrains est soumis à la TVA de 20% que les professionnels acheteurs pourront se faire rembourser.

La livraison des premières parcelles devrait intervenir courant 2015. Les personnes intéressées doivent s'adresser à la mairie.

Prix de vente d'un terrain à bâtir aux Fournies :

Le prix de vente d'un terrain constructible viabilisé d'une surface de 768 m² appartenant à la commune dans le lotissement d'habitations "Les Terrasses des Fournies", route de Mailhac, est fixé à 85 € le m², soit 65 280 €. Les personnes intéressées doivent s'adresser à la mairie.

Téléphonie mobile et Haut Débit Internet

Suite à un courrier du maire de Bize, le président du Conseil départemental nous fait savoir :

- Pour la téléphonie mobile, il est intervenu auprès d'Orange pour que cette société apporte une solution efficace aux difficultés de couverture de certaines zones de la commune,
- Pour la connexion haut débit Internet, le Conseil départemental a élaboré le schéma départemental d'aménagement numérique visant le terme de la couverture du département pour 2020 avec un début des travaux en 2015.

Pigeons: un fléau dans le centre ancien

La prolifération des pigeons apporte des nuisances sonores, olfactives, les fientes dégradent les immeubles et empêchent à certains endroits le bon écoulement de l'eau sur les toitures. Il y a également un risque de transmission de maladie à l'homme. Il est demandé aux propriétaires de **fermer les ouvertures** (fenêtres et volets), de **boucher les trous dans les façades** afin d'éviter que les pigeons s'y installent. La commune a déjà agi sur des immeubles à l'abandon en obligeant les propriétaires à fermer toutes les ouvertures. À la suite d'une réunion en mairie le 11 mai, des solutions collectives sont à l'étude pour éradiquer ce fléau.

DES OLIVES ET DES MÉDAILLES

Les huiles et les olives de confiserie de la coopérative oléicole l'Oulibo de Cabzac ont obtenu cinq médailles d'or au concours général agricole 2015 à Paris. Toutes nos félicitations.

Sant-Joan d'estiu : Bize fêtera l'été le 20 juin

À l'initiative de la commission Culture et Tourisme, des associations de Bize et en lien avec le festival «**Total Festum en Sud Minervois**» organisé par l'association La Formiga, Bize fêtera la Saint-Jean le samedi 20 juin 2015. Au programme :

17h00 : balade botanique avec l'association Aphyllante

18h00 : visite en français et en occitan du vieux village avec l'association Bize Patrimoine

19h00 : marché et repas «Bize délicieuse», animations musicales sur la Promenade

21h00 : spectacle déambulatoire et musical sur les rites et légendes de la Saint-Jean, avec le «**Théâtre des Origines**» et les Bizois participants

22h30 : Feux de la St-Jean

La Saint-Jean est traditionnellement la fête de la nature et du solstice d'été. Pour autant, chaque village a ajouté au fil du temps ses propres légendes et traditions. L'objectif du spectacle est donc de rappeler les rites et légendes de la Saint-Jean à partir des traditions et légendes de Bize et des souvenirs de ses anciens.

Vendredi 22 mai, les anciens Bizois sont donc invités à témoigner et à raconter leurs souvenirs de cette fête de la Saint-Jean auprès des comédiennes du «**Théâtre des Origines**» : soit à votre domicile (*à partir de 10h30*), soit auprès des enfants de la Calandreta Lo Cigal (*de 15h30 à 16h30*), soit au Café de la Promenade (*de 18h à 20h*).

Mais la fête de la Saint-Jean est aussi traditionnellement une fête pour tous les habitants d'un village.

Samedi 30 mai, de 9h à 12h ou de 14h à 17h, tous les Bizois intéressés sont donc invités à participer à des ateliers artistiques organisés par des comédiennes du «**Théâtre des Origines**» afin de participer au spectacle: chant, danse, jeu théâtral et masques... La participation aux ateliers est libre et on peut s'y inscrire soit en tant qu'individuel soit en tant que groupe associatif.

Vendredi 12 juin : répétition générale du spectacle avec tous les participants en soirée.

Contact : Perrine ALRANQ,

Théâtre des Origines, 06 25 61 60 80

Un conciliateur de justice sur le canton

Les conciliateurs de justice sont des collaborateurs de la justice qui ont pour mission de faciliter le règlement à l'amiable des litiges entre personnes physiques ou morales (particuliers, entreprises, associations...). Le recours à un conciliateur est entièrement gratuit. Ce recours est recommandé en cas de désaccord, lorsqu'un procès semble disproportionné avec l'importance du litige. C'est un moyen simple, rapide et souvent efficace de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord amiable. En pratique, les conciliateurs sont compétents dans de nombreux domaines de la vie courante.

Par contre, les conciliateurs ne peuvent intervenir ni dans les litiges opposant une personne privée à une administration, ni dans les procédures pénales.

Le conciliateur peut se déplacer gratuitement pour rencontrer les parties en litige. Ses coordonnées peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

2^e Tour cycliste Languedoc-Roussillon féminin

La 3^e étape Villegly (11) - Villeveyrac (34) du Tour Languedoc-Roussillon passera par la commune de Bize le dimanche 24 mai 2015 vers 14h20, empruntant la route d'Agel à Villespassans.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

Le Conseil départemental de l'Aude a mis en place un service de conseils gratuits pour les particuliers, locataires ou propriétaires, lié au logement (humidité, isolation, chauffage, consommations élevées d'eau ou d'électricité).

Un technicien se rend à domicile sur rendez-vous.

Il ne s'agit pas de démarchage commercial.

Contact : 04 68 44 04 49 - www.pole-energies11.org

Un dépliant est à votre disposition en mairie.

Amélioration de l'Habitat

Vous voulez rénover votre logement, y faire des travaux pour des économies d'énergies, l'adapter au handicap ou au vieillissement, le Grand Narbonne assure une permanence d'information gratuite (conseils et informations sur les aides financières) à la mairie de Ginestas, tous les troisièmes mercredis du mois, de 9h à 13h sans rendez-vous.

IN'ESS À la fin de l'année 2014, le Grand Narbonne a créé IN'ESS (Innovation Économie Sociale et Solidaire). Il s'agit d'un espace au service de la création d'activités et d'emplois qui permet d'accompagner toute personne ayant un projet (professionnel, création d'activité). IN'ESS a vocation à conseiller et aider salariés, chefs d'entreprises, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, porteurs de projets. IN'ESS : 30 avenue Pompidor - 11100 Narbonne
Tél. 04 11 23 22 00
contact@iness-legrandnarbonne.com

CONCOURS AUDE FLEURIE 2015

Catégorie "Maisons fleuries, hébergements et acteurs touristiques". Inscriptions avant le 30 juin, bulletin d'inscription à télécharger sur www.aude.fr ou www.audetourisme.com

Tous renseignements à l'Agence de développement touristique de l'Aude au 04 68 11 66 06.